



MISE EN PRATIQUE DES NOUVELLES HABILÉTÉS : SOLUTIONS

1. D'abord, calculer le nombre d'heures qu'effectue Tiffany en moyenne chaque mois.

$$40 \text{ h/semaine} \times 4,33 = 173,20 \text{ heures}$$

Diviser le salaire brut par le nombre d'heures de travail.

$$1\,454,88 \$ \div 173,20 = 8,40 \$$$

Le taux horaire de Tiffany est de 8,40 \$, ce qui correspond au salaire minimum en Alberta.

2. Diviser le montant total des pourboires donnés chaque jour par le nombre de serveurs qui ont travaillé ce jour-là.

Jeudi

$$225,50 \$ \div 5 = 45,10 \$$$

Vendredi

$$310,00 \$ \div 6 = 51,67 \$$$

Calculer le salaire qu'ont gagné les serveurs chaque soir.

Jeudi

$$7 \text{ h} \times 9,50 \$ = 66,50 \$$$

Vendredi

$$6 \text{ h} \times 9,50 \$ = 57,00 \$$$

Additionner les pourboires et le salaire de chaque serveur.

Jeudi

$$45,10 \$ + 66,50 \$ = 111,61 \$$$

Vendredi

$$51,67 \$ + 57,00 \$ = 108,67 \$$$

Les serveurs ont gagné un peu plus d'argent le jeudi que le vendredi.

3. a) Calculer le taux d'Alex pour les heures supplémentaires. Ce taux correspond à une fois et demie son taux horaire normal.

$$21,00 \$ \times 1,5 = 31,50 \$$$

Calculer le salaire brut qu'il a gagné le jour de la fête du Canada.

$$31,50 \$ \times 8 = 252,00 \$$$

- b) Calculer le salaire qu'il gagne pendant un jour normal.

$$21,00 \$ \times 8 = 168,00 \$$$

Trouver l'écart entre le salaire qu'il touche pendant un jour férié et celui qu'il touche pendant un jour normal.

$$252,00 \$ - 168,00 \$ = 84,00 \$$$

Alex gagne 84,00 \$ de plus que son salaire normal en travaillant le jour de la fête du Canada.

4. a) Trouver le revenu total de l'entreprise d'Henri.
- $$1\ 100,00 \$ + 4\ 500,00 \$ + 2\ 600,00 \$ + 925,00 \$ = 9\ 125,00 \$$$
- Soustraire les dépenses.
- $$9\ 125,00 \$ - 3\ 850,00 \$ - 3\ 200,00 \$ = 2\ 075,00 \$$$
- L'entreprise a gagné 2 075,00 \$.
- b) Calculer le pourcentage en divisant les gains par le revenu total.
- $$2\ 075,00 \$ \div 9\ 125,00 \$ = 0,227 \text{ ou } 0,23, \text{ une fois arrondi}$$
- Multiplier le résultat par 100 pour obtenir le pourcentage.
- $$0,23 \times 100 = 23\%$$
- c) Une entreprise qui enregistre un bénéfice net correspondant à 23 % de son revenu total est une entreprise saine, mais elle a probablement d'autres dépenses à payer, comme le coût de location d'un local ou des activités de commercialisation.
5. Trouver le montant de la marge brute après avoir soustrait la réduction négociée par le client.
- $$3\ 500,00 \$ - 1\ 500,00 \$ = 2\ 000,00 \$$$
- Multiplier le montant de la marge brute par 25 % pour déterminer le montant de la commission de vente.
- $$2\ 000,00 \$ \times 0,25 = 500,00 \$$$
- Pierrette touchera une commission de 500,00 \$ pour cette vente.
6. Les renseignements suivants sont nécessaires :
- le salaire de la personne;
 - la période de paie;
 - le code de demande;
 - le taux de cotisation d'Assurance-emploi;
 - l'exemption de base du Régime de pensions du Canada et le taux de cotisation;
 - les avantages sociaux et les autres retenues.
- Le matériel suivant est nécessaire :
- une calculatrice;
 - un ordinateur muni d'un accès Internet;
 - des tables d'impôt ou une calculatrice de retenues en ligne.
7. a) Impôt fédéral : 130,15 \$
- b) Impôt provincial : 63,50 \$
- c) Il faudrait consulter la table d'impôt provincial de la Colombie-Britannique.
8. a) Calculer le salaire brut que touche Chandra toutes les deux semaines en divisant son salaire annuel par 26.
- $$37\ 000,00 \$ \div 26 = 1\ 423,08 \$$$
- b) Calculer l'exemption à toutes les deux semaines du Régime de pensions du Canada.
- $$3\ 500,00 \$ \div 26 = 134,62 \$$$
- Soustraire l'exemption de base du salaire brut.
- $$1\ 423,08 \$ - 134,62 \$ = 1\ 288,46 \$$$
- Multiplier le montant du salaire par le taux de cotisation au Régime de pensions du Canada, soit 4,95 %.
- $$1\ 288,46 \$ \times 0,0495 = 63,78 \$$$
- Calculer la cotisation d'Assurance-emploi à l'aide du taux de cotisation de 1,73 %.
- $$1\ 423,08 \$ \times 0,0173 = 24,62 \$$$
- Calculer le montant des impôts fédéral et provincial.
- Fédéral : 132,40 \$
- Alberta : 66,50 \$
- c) Soustraire du salaire brut la cotisation au Régime de pension du Canada, la cotisation d'Assurance-emploi et les impôts sur le revenu.
- $$1\ 423,08 \$ - 63,78 \$ - 24,62 \$ - 132,40 \$ - 66,50 \$ = 1\ 135,78 \$$$
- Le salaire net de Chandra sera de 1 135,78 \$.
9. Les réponses varieront. Un travailleur qui est rémunéré uniquement à la commission a davantage de liberté. Il a, par exemple, la possibilité de travailler à partir de la maison ou seulement lorsqu'il le veut. De plus, sa rémunération est directement liée à son rendement. Cependant, le fait qu'il n'y a pas de sécurité financière et d'avantages sociaux peut constituer un inconvénient. Les avantages de recevoir un salaire en plus d'une commission sont la sécurité qu'offre un salaire versé à intervalles réguliers et les avantages sociaux. Toutefois, le fait d'avoir à travailler à temps plein et de relever d'un superviseur peut être perçu comme un inconvénient. Il est possible que certains élèves sachent que les travailleurs qui sont rémunérés uniquement à la commission touchent un taux de commission plus élevé que ceux qui reçoivent un salaire en plus d'une commission.